



Conditions Générales Séjours Organisés en France l'Association ELFS en Vadrouille

1. Tarif et Règlement

Le tarif comprend : l'hébergement, les repas, les activités, l'encadrement et le transport.
(N'inclut pas la cotisation annuelle, à régler en sus.)

Le paiement peut se faire :

- **en plusieurs fois** selon l'échéancier indiqué sur la facture,
- **par chèques vacances ANCV**,
- **via prestations CAF** (Pass'Colo ou Aide aux Vacances Enfants – AVE), sous réserve d'acceptation et de transmission des documents nécessaires à l'association.

Pour les paiements en 3 fois, un échéancier sera indiqué sur le devis, mais l'intégralité du paiement devra être réglée **7 jours avant le début du séjour**.

2. Annulation

L'organisateur se réserve le droit de **modifier ou d'annuler un séjour** si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Si la famille souhaite annuler le séjour :

- **Remboursement intégral** si l'annulation est effectuée **7 jours avant le début du séjour**.
- En cas d'annulation hors délai, **50 % du montant du séjour** sera encaissé, sauf pour raison médicale (justificatif obligatoire).

En cas d'annulation par l'organisateur, le montant intégral sera restitué sans délai.

Si un départ intervient durant le séjour, le tarif devra être payé dans sa totalité.

3. Réclamation et Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de **perte, détérioration, vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.**

L'association n'est pas responsable des incidents causés par **le comportement volontaire de l'enfant ou de tiers.**

4. Assurance

Chaque participant doit être couvert par :

- **Assurance responsabilité civile,**
- **Assurance individuelle accident** (fournie par l'association ou à souscrire par la famille).

Les familles doivent transmettre toute **attestation d'assurance** avant le début du séjour si nécessaire.

5. Santé et Médicaments

- Les parents doivent fournir une **fiche santé complète** pour chaque enfant, incluant allergies, traitements, vaccinations et recommandations médicales.
 - Les médicaments seront administrés **uniquement sur prescription écrite et selon les instructions des parents.**
 - En cas de **frais médicaux engagés durant le séjour**, la famille est responsable de leur règlement, même si une assurance est fournie par l'organisateur.
-

6. Autorisations parentales

Les parents doivent fournir les autorisations écrites pour :

- **Participation aux activités et sorties** (baignade, sports, excursions...),
- **Utilisation éventuelle de données médicales** si nécessaire pour la sécurité de l'enfant,
- **Remise de l'enfant à une personne tierce** en cas d'urgence si les parents ne sont pas disponibles.

7. Utilisation de l'Image

Aucune photo prise lors des séjours ne sera utilisée à des fins de communication ou illustratives **sans le consentement écrit du représentant légal**.

Les photos de groupe où l'identité des enfants n'est pas reconnaissable peuvent être utilisées par l'association, sauf **opposition écrite du représentant légal**.

8. Effets Personnels

Les parents doivent vérifier que toutes les affaires de l'enfant sont réunies le jour du départ et **marquer les affaires** de leur nom.

Les affaires oubliées **ne seront pas renvoyées** et seront, un mois après le séjour, **données à une association caritative**.

9. Transport

- L'association fournit le transport nécessaire pour le séjour et les activités.
 - Les enfants seront accompagnés par un encadrant qualifié lors de tous les déplacements.
 - Les règles de sécurité doivent être respectées durant les trajets.
-

10. Sécurité et Discipline

- Les enfants doivent respecter les règles de vie collective.
 - L'encadrement peut intervenir en cas de comportement dangereux ou inadapté.
 - En cas de manquement grave, l'enfant peut être **exclu du séjour**, sans remboursement.
-

11. Rapatriement d'Urgence et Incidents

En cas de **rapatriement d'urgence ou d'incident**, le parent doit être disponible pour récupérer son enfant.

Si le parent n'est pas disponible, une personne de confiance indiquée sur la **fiche famille** pourra récupérer l'enfant.

Si aucune personne n'est renseignée, une **autorisation écrite spécifique** doit être fournie pour remettre l'enfant à un tiers désigné. Cette autorisation devra être envoyée par email avant l'intervention.

12. Acceptation des Conditions

La participation à un séjour implique la **pleine acceptation** des présentes conditions générales, ainsi que de toutes les informations relatives au séjour en France.